

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
 EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 15 décembre 2025, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
 Date de convocation du Conseil municipal : 09 décembre 2025

**PRESENTS :** Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES :** Pauline GRANGER par Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET par Maryse PARRAT, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 25
	Excusés représentés : 4	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre Vergnon a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2025\_DEL\_124**

**OBJET :** Cession de la parcelle cadastrée AM 454 auprès des propriétaires des parcelles voisines AM 126 et 127

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AM 420 de 488 m<sup>2</sup> sis rue des Platanes. La commune en a fait l'acquisition dans l'objectif de construire un parking et d'en rétrocéder une bande de 4 mètres de large sur toute la longueur au propriétaire des parcelles voisines AM 126 et AM 127 à leur demande.

Vu l'avis des domaines en date du 26/08/2025,

Vu le nouveau bordage-plan de division et la demande de modification parcellaire actée le 03/10/2025,

Vu la sollicitation des propriétaires des parcelles AM 126 et AM 127 (M. et Mme PASSERA) pour l'acquisition d'une bande de 4 mètres de large et leurs engagements de l'entretenir régulièrement,

Monsieur le Maire propose aux élus de bien vouloir approuver la cession de la parcelle cadastrée AM 454 d'une surface de 51 m<sup>2</sup> au prix de 2 040 € (soit 40 €/m<sup>2</sup>) au profit des propriétaires des parcelles AM 126 et AM 127 (M. et Mme PASSERA) et de l'autoriser à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 1 – M. CHAMPAVERE ; Abstention : 1 – M. VALEYRE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuver la cession de la parcelle cadastrée AM 454 d'une surface de 51 m<sup>2</sup> au prix de 2 040 € (soit 40 €/m<sup>2</sup>) au profit des propriétaires des parcelles AM 126 et AM 127,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le *ABU2125*